

Art.7.3 p – Course

La course se déroulera en 4 manches officielles :

**Selon le nombre de concurrent l'essai et la course se dérouleront ou non ,NON-STOP .La précision vous sera donnée aux vérifications administratives.**

- Procédure de départ : départ aux ordres de directeur de course, chronométrage électronique au 1/100 par cellule.
- Les doubles montes partiront en premier dans l'ordre décroissant des numéros
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre des groupes suivant l'ordre décroissant des numéros. Une pénalité de 5 secondes pourrait être appliquée si ce n'est pas le cas.
- **Les temps des essais ou des manches seront donnés au bas de la côte sur le site du départ.**

Art. 7.4 p - Echauffement des pneumatiques

L'échauffement des pneumatiques est interdit sous peine d'exclusion de l'épreuve.

### Art. 8 p - Pénalités

Les pénalités seront de 3 secondes pour une quille de parcours touchée, renversée ou déplacée, et de 5 secondes pour la quille d'arrivée touchée, renversée ou déplacée. Pour une porte ou chicane manquée, la pénalité sera l'exclusion de la manche concernée. Le concurrent sera aussi exclu de la manche s'il a plus de 30 secondes de pénalités.

Niveau sonore maximal : 105 à 110 db ( voir Art :4.1P); si un concurrent dépasse le niveau sonore maximal il devra se mettre en conformité pour le passage suivant. Si 2<sup>ème</sup> contrôle non-conforme : annulation des temps de toutes les manches précédentes.

### Art. 9 p - Classements

La course se déroulera en 4 manches officielles, la meilleure étant retenue. En cas d'ex-aequo, les concurrents seront départagés par leurs meilleurs premier, deuxième voir troisième temps, puis éventuellement, les temps réalisés aux essais.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après la fin de la course au tableau d'affichage officiel et seront établis de la façon suivante :

- Classement général,
- Classement pour chacun des groupes,
- Classement par classe,
- Classement féminin.

### Art. 10 p - Prix

Art. 10.2 p - Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante (prix non cumulables) :

Classement	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Général	200	150	100
Classes de 1 à 3 partants	50		
Classes de 4 à 8 partants	80	50	
Classes de plus de 8 partants	80	50	30
Féminin idem classes			
Groupe Loisir idem classes			

Art. 10.3 p - Coupes

Il sera attribué des coupes au moins pour les 3 premiers du classement général, les premiers de chaque classe et les premières du classement féminin. Les coupes ne sont pas cumulables.

Art. 10.5 p – Remise des prix et coupes

La remise des prix et coupes aura lieu pendant le délai de réclamation, salle du Bosquet, le dimanche 25 Juillet 2010.

Les chèques seront remis uniquement sur place. Les absents perdront leurs droits aux prix.

ASA ARTOIS LITTORAL II

# Ecurie Jeunes Pins

COMITE REGIONAL du SPORT AUTOMOBILE NORD-PICARDIE

## 6ème Slalom en Côte de Camiers-Ste Cécile

**Dimanche 25 Juillet 2010**

**....à Guy Bouville**

**Trophée des commissaires Michel Janssens**

**vérifications libres le Samedi 24/07  
de 16h00 à 18h30**

: [www.artoislittoral.fr](http://www.artoislittoral.fr)  
[www.slalom-auto.com](http://www.slalom-auto.com)  
[www.sportautonord.com](http://www.sportautonord.com)

## 6 ème Slalom en Côte de Camiers-Ste Cécile

Dimanche 25 juillet 2010

REGLEMENT PARTICULIER

NB. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes au règlement standard des slaloms ainsi qu'aux prescriptions générales.

L'Association Sportive Automobile Artois Littoral II (organisateur administratif) organise le Dimanche 25 juillet 2010, avec le concours de l'Ecurie Jeunes Pins (organisateur technique), une épreuve automobile régionale dénommée 6 ème Slalom en Côte de Camiers-Ste Cécile .

Ce slalom compte pour la Coupe de France des Slaloms 2010 et le Championnat des Slaloms du Comité Régional du Sport Automobile NORD-PICARDIE 2010. Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le n°21 a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° R 229 du 28 /04 / 2010 .

### Art. 1 p - Organisation de la course Art. 1.1 p - Officiels

Collège des Commissaires Sportifs	Président .....	Philippe DOLIQUE
	Membres .....	Jean-Pierre VANNOBEL Yves-Marie MACREZ
Chargés des relations avec les concurrents...		Alain NICOLE,
Directeur de Course .....		Olivier GARROU 4310-0102
Responsable ligne départ.....		Dominique LAMARRE
Commissaires Techniques .....		Alain LHEUREUX Patrice DEBONTE (6611-0102), François GODET 173824-0112, VANACKERE Yves 16710 Jean-Luc TENTILLIER ; Hélène BEE ; Fabrice CARBONNIER
Chronomètres Arrivée		Jean-Philippe BACQ
Départ		Roseline DOLIQUE ; Comité Nord-Picardie
Chargé des commissaires .....		Dr Yveline DEGUISNE
Classements .....		
Médecin de l'épreuve .....		

### Art. 1.2 p - Horaires

- Clôture des engagements Le Samedi 17 /07/ 2009 à la distribution du courrier
  - Cloture des engagements LOISIRS le Dimanche 25 juillet sur place.
  - Publication de la liste des engagés : Au début des vérifications administratives
  - 8h00 à 9h30 Vérifications techniques Citée de la Colline
  - 9h45 1ère réunion du Collège
  - 8h30 Début de l'essai chronométré obligatoire
  - 10h00 Affichage liste des concurrents admis à la course
  - 10h30 Course (4 manches officielles)
  - Après la dernière manche :Le Parc fermé sera le parc concurrent
- Affichage des résultats
- Pendant le parc fermé : **Remise des prix : coupes et chèques** (si présents).

### Art. 1.3 p - Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu le 25 juillet 2010 de 7h30 à 9h30 à la salle du Bosquet, en respectant les horaires de convocation suivants :

- Groupes N, FN, A, FA et Loisir ..... avant 8h30
- Groupes F et GT et Z..... avant 9h00
- Groupes D/ E, C3, CN et CM ..... avant 9h30

Les vérifications techniques auront lieu dans la résidence de la colline : aller au devant des commissaires !

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leurs voitures et le passeport technique.

Le taux horaire de la M.O est fixé à 49 € TTC maxi.

1<sup>ère</sup> MANCHE DE COURSE A PARTIR DE 10H15 / 10H30 ET ENSUITE 2 ; 3 et 4<sup>ème</sup> APRES LA PAUSE ,SAUF AVIS CONTRAIRE

À l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été vue par le Collège de Commissaires Sportifs. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle ; HORMIS LES CONTROLES DEMANDE PAR LE COLLEGE OU LA DIRECTION DE COURSE.

**Art. 2 p – Assurances :L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D.**

### Art. 3 p - Concurrents et pilotes

### Art. 3.1 p - Engagements

A/ Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Ecurie Jeunes Pins ; Mme DEMAZURE 100 allée des Tadornes 62176 Ste CECILE**

**Tel au 06.18.97.21.66 ( Olivier GARROU ) 03.21.05.92.14 (Fax)**

**Permanence de l'épreuve : Direction du slalom : 06.18.97.21.66**

B/ Les frais de participation sont fixés à 90 € .

**Ne seront comptabilisés que les engagements accompagnés des frais de participation ( OBLIGATOIRE ! ) .**

**Les concurrents désirant régler en espèces OBLIGATOIREMENT envoyer un chèque de caution qui leur sera rendu aux vérifications.**

Si , 8 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

C/ Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, téléphone ou fax avant la fin des vérifications pour obtenir le remboursement des frais de participation. S'il a pris le départ de l'essai et est victime d'une casse mécanique ou d'un abandon , il ne pourra prétendre à être remboursé de ses droits d'engagement.

### Art. 4 p - Voitures et équipements

**Art. 4.1 p - Voitures admises :Le nombre des voitures admises est fixé à 100 .Les groupes et classes admis sont tels que décrit dans FRANCE AUTO SPECIAL REGLEMENT .**

Les pilotes du groupe Loisir s'engagent à présenter une voiture d'origine équipée de pneumatiques homologués portant l'inscription D.O.T.

**Sièges, ceintures de sécurité, volant, silencieux d'admission, silencieux arrière (type tuning ) libres.**

**Bruit :** voitures fermées limité à 105 db (maxi) et voitures ouvertes à 110 db (maxi).

**Art. 4.2 p - Numéros de course:**Le prix de un ou deux jeux de numéros de course est compris dans l'engagement.

Dans le cas de l'utilisation d'une voiture par plusieurs pilotes, UN et UN SEUL numéro de course devra être visible et ce, à tout moment du meeting, sous peine de suppression des temps de la (des) manche(s) concernée(s). Simple et doubles montes seulement .

**Art. 4.2.7p**

**Echappement :** le nombre de décibels est limité à 100 db

### Art. 5 p - Publicités

La publicité obligatoire éventuelle sera précisée par un communiqué de l'organisation aux vérifications .

### Art. 6 p - Sites et infrastructures

**Art. 6.1 p Parcours:** Le plan du slalom est joint en annexe.Le Slalom se déroulera sur la côte de Widehem. Sa longueur sera de 1000 mètres .Les départs se feront dans l'ordre inverse des numéros .

**Art. 6.5 p Parc concurrent:** Le parc concurrents sera : la Citée de la Colline .Il sera accessible dès le début des vérifications. Les remorques seront garées autrepart.

**Art. 6.6 p Parc fermé final :**Jusqu'à la fin du délai de réclamation,le parc fermé final est obligatoire (sous peine d'exclusion) . **Ce sera le parc concurrent**

**Art. 6.7 p Tableau d'affichage:** Le tableau d'affichage sera situé au abords du départ. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient être décidés dans l'heure qui précède le départ.

**Art. 6.8 p - Permanence:** Pendant la manifestation, une permanence sera tenu au PC Course et au 06.18.97.21.66

Centre de secours d'Etaples : tél. 18

### Art. 7 p - Déroulement de l'épreuve

**Art. 7.1 p - Essai:** L'épreuve se déroulera avec 1 essai chronométré obligatoire.

**Attention !: Essai 1 de 8H30 à 10H00 et uniquement essai CHRONO OBLIGATOIRE**